

Image not found or type unknown



Pension alimentaire caf?!

Par **bananalol**, le **11/12/2015** à **14:33**

Bonjour
En mars mon divorce est prononcé avec une pension de 95€ par enfant et par mois dans la mesure où mes revenus équivalent au SMIC (bulletin à fournir tous les 6 mois).
Septembre je reçois une lettre de l'avocate me certifiant que je dois m'en acquiescer dès que ma situation sera pérenne (CDI).
Octobre mon ex reprend une vie commune, donc la CAF ne fait plus le complément quelque soit ma situation, je dois verser la pension.
Ce jour je reçois un recommandé de la CAF me réclamant les pensions de mars à septembre que dois-je faire ?
Pensant que la pension serait versable dès lors que j'aurai un CDI, mon but n'était pas de me soustraire.
Merci